

ARRETE DU MAIRE N°082
Du 14 avril 2026

**Objet : Travaux d'aiguillage et de tirage de câbles pour vidéo-protection
Empiètement sur chaussée place de l'Eglise, place du Bourg et chemin du Crêt**

Le Maire de Saint Paul en Cornillon,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande en date du 13 avril 2026 de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES domiciliée 11 boulevard Grüner 42230 ROCHE LA MOLIERE, pour les travaux cités en objet,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons, riverains et de tous les véhicules circulant sur les voies communales.

ARRETE

ARTICLE 1

L'empiètement sur chaussée place de l'Eglise, place du Bourg et chemin du Crêt est accordé à compter du 20 avril 2026 et pour une durée probable de 21 jours.

ARTICLE 2

Les voies citées à l'article 1 ne seront pas fermées à la circulation.
La signalisation règlementaire sera à charge et sous la responsabilité de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.

ARTICLE 3

Notification du présent arrêté sera adressée à :
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

Ampliation à :

- Commissariat de Firminy
- Sapeurs-pompiers de Firminy
- Police municipale de Firminy
- Saint-Etienne Métropole, service voirie
- Monsieur PERRIN Patrick, Adjoint au Maire
- Monsieur THIAULT, Service Technique

Affichage sur le chantier, en mairie et publication au registre des arrêtés.

A Saint Paul en Cornillon, le 14 avril 2026

Le Maire,
Sylvie FAYOLLE
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Patrick PERRIN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.